

Bordeaux, le 20 mars 2017

AFFECTATION DES CONTRACTUELS et MAGE

Le serveur est ouvert du mardi 21 mars (14h) au mardi 4 avril 2017 (12h).
<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

① **Les participants** :

Peuvent participer au mouvement les agents justifiant d'une affectation au cours de l'une des trois années scolaires suivantes : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017.

Les services pris en compte sont ceux effectués dans l'académie de Bordeaux dans l'enseignement public.

② **Les critères de barème** :

- ↪ **30 points** pour famille monoparentale (sur pièce justificative).
- ↪ **5 points** par enfant de moins de 20 ans au 31/08/2017 et enfant à naître pour toute grossesse constatée au plus tard le 1^{er} janvier 2017.
- ↪ **1) 25 points** par année complète en qualité de contractuel (début du contrat avant le 1^{er} novembre, fin après le 30 juin, soit 8 mois ou 240 jours).
- 2) 15 points** par année incomplète, quelle que soit la durée du service.
- 3) 10 points** par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.
- Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3 pour la même année scolaire.**
- ↪ **500 points** pour les contractuels en CDI.
- 600 points** pour les maîtres-auxiliaires.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le mardi 4 avril 2017 pour vérification et modification à l'encre rouge si besoin, date et signature.

- Remise des dossiers vérifiés **accompagnés des justificatifs et accusé de réception** le plus rapidement possible au secrétariat de l'établissement pour envoi à la DPE au plus tard le mercredi 12 avril 2017.

Vous trouverez ci-joint une fiche de suivi à nous retourner avec une copie des pièces justificatives pour que nous puissions vérifier votre dossier.

Christian BASSET Sylvie BERGEON